

## ***1. Présentation de la Chambre de commerce de Saint-Félix-de-Valois***

Organisme légalement constitué par la loi sur les chambres de commerce en date du 3 juillet 1969, nous avons comme mission de travailler au bien-être économique, civique et social de Saint-Félix-de-Valois et au développement de ses ressources en regroupant les leaders de tout son territoire intéressés à oeuvrer en ce sens.

Les buts de notre organisation pour les 120 membres actifs sont :

- a) développer une approche positive des réalités et des personnes, développer des attitudes de prise en charge, de respect des individus, des attitudes d'ouverture, d'accueil et de coexistence dans le respect des différences ;
- b) agir comme agent de liaison afin de créer un climat propice au développement, à l'innovation et à l'investissement dans les secteurs industriels, commerciaux, professionnels, de services, agricoles et touristiques ;
- c) soutenir l'action de la municipalité dans son rôle de développement ;
- d) soutenir moralement et techniquement les membres de son territoire et en faire une promotion constante ;
- e) mettre en valeur les succès du groupe et des individus membres ;
- f) passer à l'action pour répondre aux aspirations collectives conciliables de son territoire.

## ***2. Portrait de la municipalité***

La municipalité de Saint-Félix-de-Valois est la porte d'entrée vers le nord de la MRC Matawinie située à 15 minutes de Joliette. Celle-ci est accessible tout d'abord par la route 131 depuis Montréal et Joliette, par la 345 depuis Berthier et par la 348 depuis Rawdon. Un des quatre pôles économiques en importance sur le territoire en plus du capital humain ce qui place Saint-Félix-de-Valois au deuxième rang de sa MRC en position favorable de développement socio-économique. Elle joue un rôle déterminant en Matawinie grâce à l'importance du secteur agricole et des activités secondaires et tertiaires.

Plusieurs secteurs d'activités se sont développés au fil des années : avicole, commercial, industriel, agricole et touristique. Saint-Félix-de-Valois compte près de 5 670 habitants et 1 300 résidents saisonniers. On y dénombre plus de 400 entrepreneurs au service de la population locale et des villégiateurs de passage sur la route 131.

Les Féliciens sont heureux d'accueillir et d'offrir aux touristes de passage l'opportunité de parcourir notre territoire attirant à plusieurs niveaux : que ce soit par ses maisons ancestrales ou de tout style, par ses moulins à farine et à scie, par ses rivières ou par l'agréable parcours de ses rangs aux noms qui rappellent les premiers colonisateurs : Anglais, Écossais et Irlandais.

On trouve présentement à Saint-Félix-de-Valois: un parc industriel, des développements domiciliaires attrayants, un centre de la petite enfance, deux écoles primaires, une école secondaire, des installations sportives (terrains de base-ball, soccer, tennis, parc de planches à roulettes, patinoire extérieure, sentiers de ski de fond) un centre communautaire, de nombreux parcs et une superbe bibliothèque moderne. C'est un endroit de vie mi-campagne, mi-ville, en continuel développement. Un milieu où il fait bon vivre, entouré d'une population énergique qui se prend en charge pour offrir à leur relève un milieu sain et un essor économique fleurissant. Saint-Félix-de-Valois connaît un taux de croissance des plus intéressants et assume le rôle de banlieue résidentielle importante de Joliette tant que nous aurons des emplois et des services à leur offrir et à se procurer.

### **3. *Portrait de la population de Saint-Félix-de-Valois***

Afin de mieux cerner les enjeux économiques d'un tel projet, voici un bref aperçu de la population active de Saint-Félix-de-Valois :

- i. 5,670 habitants
- ii. 1,300 résidents saisonniers
- iii. 6.4% de variation à la hausse de la population pour la municipalité de Saint-Félix-de-Valois entre 1991 et 2001 ( sur une période de 10 ans)
- iv. 23.4% de la population de St-Félix-de-Valois est âgé entre 15 et 34 ans
- v. 11.6% de la population est représenté par des gens de 65 ans et plus
- vi. 13.4% des familles de St-Félix-de-Valois sont monoparentales
- vii. 41.6% des résidents de la municipalité sont sans diplômes d'études
- viii. Seulement 5.7% des résidents ont un diplôme universitaire
- ix. St-Félix-de-Valois à un taux d'employabilité de 61.4%
- x. 6.1% de taux de chômage
- xi. Le revenu moyen de la population de 15 ans et plus est de 26,000\$

Donc avec le constat relevé des études de la MRC Matawinie, nous pouvons conclure que dans un contexte actuel nous devons favoriser l'arrivée d'une nouvelle population en âge de travailler et mieux faire connaître les entreprises du secteur manufacturier ou autre créneau par une main-d'œuvre potentielle résident dans la localité.

#### **4. *Portrait socio-économique de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois***

Cette municipalité fût fondée en 1845 pour ce qui est de la paroisse et en 1926 pour le secteur village. C'est en 1866 que le premier marché a vu le jour dans la localité. L'inauguration du chemin de fer Joliette-St-Félix-de-Valois a été célébré en 1881. St-Félix-de-Valois tient le 2<sup>e</sup> rang en importance du nombre de capital humain mais voit à un stagnation ou à un potentiel d'augmentation de l'ordre de 6 à 7 % par période de 10 ans.

Au cours des dix dernières années, la municipalité a vu une forte diminution de l'activité commerciale au cœur du noyau villageois. La proximité de la ville centre, Joliette, fait que les consommateurs optent désormais pour l'achat regroupé par manque de temps et la proximité de tous les produits et services. St-Félix-de-Valois est maintenant une municipalité offrant à la population des services très adéquats mais nous sommes conscients de plusieurs fuites commerciales pour les biens de consommations (vêtements, souliers, bijoux, articles de sport etc...).

Nous dénombrons près de 400 entrepreneurs dont la moitié sont dans le secteur de l'aviculture et l'agriculture. Pour l'autre moitié soit 200 commerces, ils sont manufacturiers, industriels, secteur de l'alimentation ou de services. On dénombre très peu de commerce de détail.

#### **5. *Arguments du regroupement des membres de la Chambre de commerce de Saint-Félix-de-Valois :***

- I. Pour vivre et prospérer économiquement, il nous faut garder l'achalandage sur la route 131 actuelle au cœur du noyau villageois. Car la visibilité, le flux de circulation des automobilistes et des villégiateurs de passage résulte de notre essor économique et de la relève familiale de nos entreprises; donc avec un projet de tracé comme présenté nous perdons toute affluence et visibilité commerciale qui résulte d'une perte d'achalandage, de baisse de chiffre d'affaires, de mise à pied potentielle vue la baisse de fréquentation des commerces en plus de l'exode des emplois vers les autres municipalités ou ville environnantes;
- II. Nous sommes conscients que des améliorations routières sont à prévoir pour l'augmentation de la population éventuelle et pour la sécurité publique mais pas en isolant St-Félix-de-Valois qui avec une bonne planification stratégique (route, revitalisation du noyau villageois commercial et développement du parc industriel) à moyen et long terme peut jouir d'une expansion économique et résidentielle dans un cadre de vie optimum si nous pouvons éventuellement faire une route ayant des possibilités de développement et de repositionnement à l'échelle régionale;

III. Permettre une négociation avec les instances concernées (MTQ, Municipalité) sur le droit d'affichage sur la 131 de façon uniforme et stylisée afin de permettre aux automobilistes de bien visualiser ce que l'on trouve à l'intérieur du noyau commerciale, soit sur la route 131 et la rue Principale ou de par une nouvelle suggestion d'amélioration du réseau routier à l'intérieur de notre municipalité;

IV. Avez-vous pensé, avec le tracé proposé au :

- 1) Temps de parcours réglementaire du service d'incendie pour sauver des vies et des industries qui est au dessus du temps réglementaire requis;
- 2) Temps de parcours et de réaction au service de sécurité publique;
- 3) Temps réglementaire pour des interventions des services d'ambulanciers;
- 4) Changement de parcours pour les autobus scolaires;
- 5) Chambardement de parcours du transport en commun de la région de Lanaudière;
- 6) Au risque de contamination des sources d'eaux de notre municipalité. Un risque que personne ne peut encourir tant les résidents que les commerçants. Et que si contamination il y avait des industries de chez-nous fermeraient leur porte, donc des mises à pied, des perceptions de taxes en moins et l'exode des travailleurs. Pouvez-vous nous renseigner plus afin de nous sécuriser;
- 7) Comment peut-on penser revitaliser une artère commerciale si nous passons de 10,000 à 4,000 véhicules par jour, quant nous savons très bien que le succès et la rentabilité de nos entrepreneurs viennent directement de l'achalandage c'est-à-dire du nombre de véhicule par jour qui passe à leurs portes. Sachant qu'avec encore quelques améliorations du réseau routier actuel nous serions en mesure de supporter l'éventuelle augmentation du débit journalier moyen de véhicule par jour;
- 8) Avons-nous pensé de faire une voie strictement réservée pour le transport de charge lourde à fort risque de contamination par les produits chimiques? Ce qui permettrait de garder les automobilistes locaux et transitoires aux cœurs de l'activité commerciale et d'augmenter la fluidité sur la route actuelle en donnant un accès privilégié aux camionneurs facilitant leur emploi du temps et en augmentant pour les parties concernées leur sécurité routière;
- 9) À la conservation et à la protection des berges et des milieux humides? Il est primordial de garder les milieux intacts à l'abri de tout risque de destruction et contamination. Il en va de la sauvegarde des l'habitats naturels de la survie de la faune et de la flore;

- 10) Répercussion en terme de perte d'emploi, d'exode des travailleurs résidents dans la municipalité, de la perte d'intérêt pour son milieu et de la baisse d'estime envers son milieu;
- 11) De la baisse de la valeur marchande des propriétés résidentielles, commerciales et institutionnelles;
- 12) Avez-vous pensez à utiliser l'argent des contribuables plus équitablement et prioritairement dans des situations beaucoup plus problématiques que la nôtre?

Voici donc, toutes les raisons et arguments qui nous irritent et le bon nombre de questionnements que le regroupement des gens d'affaires de Saint-Félix-de-Valois se posent. Avec raison, car les industries et commerces déjà implantés sont, pour bon nombre, des entreprises familiales qui aimeraient bien pouvoir passer le flambeau à la relève dans des conditions économiques prospère et non en voie de fermeture par manque d'achalandage et d'intérêt de développement dans un milieu mis à l'écart d'un réseau routier si important, comme le nôtre.

Nous manquent-ils de l'information sur des tracés potentiels ou sur l'amélioration du tracé proposé afin que nous puissions enfin planifier et structurer une éventuelle relance économique et à un potentiel de revitalisation et d'implantation de nouveaux commerces et industries? De fait, avoir la possibilité d'accueillir de nouveaux résidents afin que tout le monde y trouve son compte dans la communauté de Saint-Félix-de-Valois.

Notre vision est de faire revivre la municipalité afin de créer un tissu social, culturel, résidentiel, commercial, institutionnel et industriel des plus prospères afin que notre village soit accueillant, chaleureux et où tout le monde est fier d'y appartenir.

Comme nous faisons partie d'une des portes d'entrée de la MRC Matawinie et ayant le 2<sup>e</sup> rang en importance de pôle de développement au sein des 15 municipalités de notre territoire, nous ne voulons surtout pas rester dans l'attente et voir que le bénéfice pourrait être redirigé à nos pairs.

Nous voulons offrir à notre génération future un milieu dans lequel elle pourrait s'épanouir et grandir dans la richesse que nous possédons.

Signé à Saint-Félix-de-Valois, le 13 avril 2006,



Josée Dufand, directrice générale  
15 Chemin Joliette,  
Saint-Félix-de-Valois PQ J0K 2M0

Et par les membres du conseil d'administration de la Chambre de commerce de Saint-Félix-de-Valois inc.



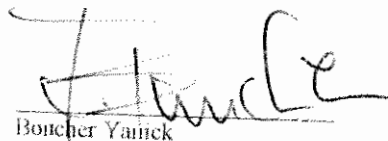
Archambault Bruno



Belleyville Dominic



Boisclair Sylvie



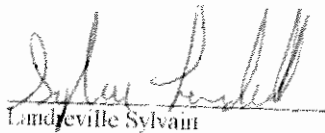
Boucher Yvan



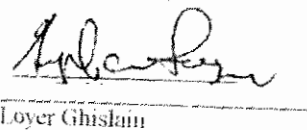
Carboneau Pascal



Jourdain Michel



Lamy Sylvain



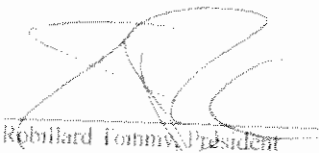
Loyer Ghislain



Pelletier Gino



Rainville Mario



Robillard Tommy, Président

Appuyé par les commerçants que nous regroupons au sein de notre organisation :

Familiprix, Lise Ferron  
Madame Lise Ferron

Dépanneur St-Félix  
Monsieur Alain Sureau

Garage J. Gadoury Inc.  
Monsieur Jacques Gadoury / St-Georges Céline



Mobilier Félix Valois  
Monsieur Yanick Boucher

Meubl'Aubaines  
Monsieur Jean-Luc Benny

IGA Roger Rainville & Fils inc.  
M. Mario, Mme Ginette Rainville

Le Repaire du Nord  
Madame Suzanne Rainville

Rôtisserie Benny  
Messieurs Yves / Vincent Benny

Location Mille Items  
Monsieur Claude Bazinet

Domaine Sentinelle du Parc inc.  
Monsieur Raymond Carbonneau

Imprimerie R. Pinard Inc.  
M. Réal Pinard et Mme Ginette Archambault

Assurances Robillard & Ass.  
Monsieur Michel Robillard

Papeterie Au Carrefour inc.  
Monsieur Bruno Archambault

Aliments Prolimer inc.  
Monsieur Guylain Baril

Cc : Cabinet du Ministre, M. Claude Bécharde  
M. Alexandre Bourdeau, Député de Berthier



# Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

## BORDEREAU DE TRANSMISSION

DESTINATAIRE : CABINET DU MINISTRE, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

DATE : 13/04/2006

N° TÉLÉCOPIEUR : 418-643-4143

NOMBRE DE PAGES INCLUANT CELLE-CI : 3

À titre informatif

Tel que convenu

Vous trouverez ci-joint

le(s) document(s) suivant(s) : DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

PROJET DE CONTOURNEMENT DE LA ROUTE 131

EXPÉDITEUR : Gilles FRÉCHETTE, Maire

### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

*Les informations contenues aux présentes sont de nature privilégiée et confidentielle. Elles ne peuvent être utilisées que par la personne à qui elles sont destinées. Si la personne qui reçoit la présente n'est pas le destinataire désigné, elle est priée de noter qu'il est strictement défendu de divulguer, de distribuer ou de copier ce message. Si ce message ne vous est pas destiné, veuillez nous en aviser immédiatement par téléphone ou par courriel et nous retourner l'original par la poste.*

*Merci de votre collaboration.*

**SI LES COPIES SONT ILLISIBLES, COMMUNIQUEZ IMMÉDIATEMENT AU (450) 889-5589.**

*« Soyons fiers d'y vivre »*



# Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

Cabinet du maire

Saint-Félix-de-Valois, 13 avril 2006

Monsieur Claude BÉCHARD  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyard, 30<sup>e</sup> étage  
QUÉBEC (Québec) G1R 5V7

PROJET DE CONTOURNEMENT DE LA ROUTE 131 :  
DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

*Résumé des motifs*

Monsieur le Ministre,

Le Conseil municipal de Saint-Félix-de-Valois est favorable au projet de contournement de la route 131 proposé par le ministère des Transports du Québec. Il nous paraît toutefois souhaitable que certaines composantes du projet soient précisées et rectifiées dans le but d'assurer la qualité de vie des riverains, de préserver l'aire d'alimentation en eau potable de notre municipalité et d'optimiser les circulations d'accès et de sortie. Voici ainsi résumées nos préoccupations :

A) Sécurisation des abords du tronçon projeté traversant l'aire d'alimentation en eau potable

Dans la mesure où le tracé projeté traverse (sur une distance approximative de 2,2 kilomètres) une partie du bassin versant de la rivière L'Assomption servant à approvisionner les puits de captage collectif d'eau potable, il est impératif que les eaux recueillies par le système d'imperméabilisation de l'emprise soient dirigées vers le sud, hors de la zone de recharge de la nappe phréatique à laquelle s'alimentent les puits municipaux.

Par ailleurs, dans le but de prévenir les risques d'altération de l'aquifère par le déversement de matières contaminantes, il nous paraît souhaitable que les transporteurs de telles matières soient interdits d'accès à la voie de contournement et empruntent plutôt le circuit existant défini par les chemin Barrette, Saint-Gabriel et le 2<sup>e</sup> rang Ramsay (route 345) pour regagner la route 131 hors de l'aire d'alimentation en eau potable.

*« Soyons fiers d'y vivre »*

...2

B) Aménagement d'une bretelle d'accès en direction sud depuis le rang Sainte-Marie

Il s'agit d'un réaménagement destiné à faciliter et à raccourcir le trajet des usagers de la desserte à vocation commerciale (que la municipalité prévoit rattacher au contournement) qui désireront accéder directement à la 131 en direction de Joliette en évitant l'échangeur nord prévu (via le chemin Saint-Jean et le rang du Portage).

C) Bretelles d'accès et de sortie (direction nord) relocalisées à un point de convergence

Ce réaménagement vise d'une part à diminuer les nuisances sonores subies par la zone résidentielle existante au sud (domaine des Beaux Arts), et d'autre part, à relier les bretelles à une voie collectrice perpendiculaire à une voie de desserte commerciale prévue. Il s'avère en effet important pour la municipalité de doter le périmètre urbain d'une artère collectrice intérieure reliant la rue Principale à la voie de contournement. Dans le but d'assurer une fluidité de circulation optimale, le raccord de l'artère collectrice avec la voie de desserte commerciale et les bretelles de la 131 pourraient donner lieu à l'aménagement d'un carrefour à circulation giratoire.

D) Traverse de circulation récréative sous l'emprise de la voie projetée

Dans le but d'assurer la circulation des circuits récréatifs existants entre l'intérieur et l'extérieur du périmètre urbain, le projet devra intégrer une traverse souterraine sous l'emprise de l'axe de la 131 idéalement au niveau du parc Picasso (domaine des Beaux Arts).

Espérant avoir le plaisir de détailler nos recommandations lors d'une éventuelle audience publique, je vous transmets, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

  
Gilles FRÉCHETTE  
Maire



Saint-Félix-de-Valois, le jeudi 13 avril 2006

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Projet : voie de contournement de la route 131  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue St-Amable bureau 2.10  
Quebec, QC. G1R 6A6

Re : Demande d'audience publique concernant le projet de contournement de la route 131 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

Monsieur, Madame.

Par la présente, je demande la tenue d'une audience publique dans le cadre du projet de contournement de la route 131 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois par le ministère des transports du Québec.

Comme entrepreneur et créateur d'emplois à Saint-Félix-de-Valois, voici sommairement exposées mes principales craintes face à ce projet :

1. L'impact réel sur les zones d'eau potable desservant Saint-Félix-de-Valois.
2. La baisse d'achalandage pour nos entreprises ayant comme résultat des pertes de revenus, donc des pertes d'emplois.
3. Il est aussi reconnu que tout village détourné par nos voies rapides, ont subis des dommages économiques irréparables et l'exode obligatoire de sa population. C'est un exemple concret de l'extermination du patrimoine.
4. Un tracé réservé aux véhicules lourds pourrait être la solution, pour améliorer le flux de circulation qui traverse le coeur du village, sécurisant ainsi le va et vient autour des commerces, écoles primaires et polyvalente.

Espérant que vous recevrez favorablement la présente, veuillez accepter Monsieur, Madame, mes sentiments distingués.



Réal Pinard

Pour : IMPRIMERIE R.PINARD INC

c.c. M. Claude Béchar, Ministre  
M. Alexandre Bourdeau, Député



**Desjardins**  
Caisse populaire  
de Saint-Félix-de-Valois

17  
*... des services financiers  
à la mesure de vos ambitions!*

Le 13 avril 2006

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Edifice Lomer-Gouin  
575 rue St-Amable – bureau 2.10  
Québec (Québec)  
G1R 6A6

**Objet : Demande d'audience publique concernant le projet de contournement de la route 131 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois.**

Monsieur ou  
Madame,

Par la présente, la caisse populaire Desjardins de Saint-Félix-de-Valois dans le cadre du projet de contournement de la route 131, demande une audience publique menée par le Bureau des Audiences Publiques sur l'environnement (BAPE) dûment mandaté à cet effet par le gouvernement du Québec aux fins de l'évaluation du projet de voie de contournement de Saint-Félix-de-Valois.

**Présentation de la caisse populaire Desjardins de Saint-Félix-de-Valois :**

La caisse populaire Desjardins de Saint-Félix-de-Valois a été fondée le 9 février 1937 par des résidents de Saint-Félix-de-Valois. Cette institution financière est un noyau majeur dans l'essor économique de sa communauté. L'actif actuel est de 141 762 000,00 \$ et elle compte plus de 7556 membres particuliers et entreprises. Le nombre d'employés à temps plein est de 32.

Elle est également très impliquée socialement dans son milieu au cours des six dernières années, à elle seule, elle a remis à sa communauté plus de 3 500 000,00 \$ soit sous forme de ristournes individuelles ou collectives.

Depuis des dizaines d'années que notre caisse populaire prend à cœur le développement et l'avenir de sa collectivité et en tant qu'institution coopérative, le développement durable de notre région, plus particulièrement de notre paroisse, est au centre de nos préoccupations autant économiques que sociales.

C'est pour cette raison que nous désirons vous exprimer notre point de vue concernant l'actuel trajet de la voie de contournement de la route 131.

Plusieurs aspects négatifs sont à considérer selon nous, comme par exemple, la baisse de l'achalandage dans la plupart de nos commerces étant donné la diminution de la visibilité et surtout de l'accessibilité. Ce qui affecterait évidemment le chiffre d'affaire de notre caisse et de nos membres commerçants, mais plus encore, qui aurait des répercussions négatives au niveau de l'emploi local. Des pertes d'emploi seraient alors inévitables, tant au niveau des emplois permanents que des emplois-étudiants, ce qui entraînerait inexorablement l'exode de nos jeunes.

Qui dit perte d'emploi dit également diminution de la population, donc diminution également des jeunes dans nos écoles. Notre caisse travaille de pair depuis des années avec l'école secondaire l'Erablière et les écoles primaires Notre-Dame et Ste-Marguerite afin d'encourager les jeunes de notre communauté à y demeurer une fois rendu à l'âge adulte, donc à s'y établir et peut-être même à devenir générateur d'emplois. La perte d'une partie de nos jeunes aurait un grand impact économique à moyen et long terme.

De plus, l'actuel tracé de la voie de contournement menace grandement la source d'eau potable qui alimente notre village. Une possibilité de détérioration de la nappe d'eau aurait des effets désastreux sur l'environnement et sur la qualité de vie de notre région. Ce qui entraînerait par conséquent une diminution de la valeur de nos propriétés, donc une augmentation de risque de notre bassin hypothécaire et une diminution de la valeur financière de nos membres résidant à Saint-Félix-de-Valois.

Plusieurs autres aspects, comme la perte d'une partie de notre territoire agricole, l'isolement de la communauté et la diminution de la sécurité pour nos citoyens, étant donné la plus grande distance à parcourir pour les pompiers et ambulanciers, sont autant de raisons de vous demander de revoir le trajet de cette voie de contournement afin qu'elle puisse être en lien avec le développement durable de notre région et qu'elle respecte l'investissement autant au niveau financier qu'au niveau humain que les citoyens de Saint-Félix-de-Valois se sont engagés à mettre depuis de nombreuses générations.

Confiants dès maintenant de votre empressement à donner suite à notre demande, nous demeurons dans l'attente de recevoir vos commentaires sous peu. Veuillez accepter, monsieur, madame, nos respectueuses salutations.

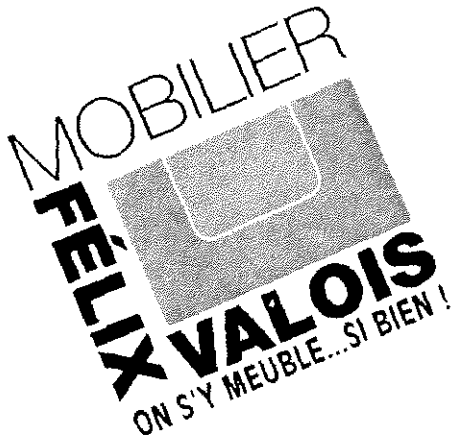
La directrice générale,

  
Guylaine Dubeau

Le président,

  
Robert Bellerose

c.c. : Cabinet du ministre – M. Claude Béchard  
Chambre de commerce St-Félix-de-Valois  
M. Alexandre Bourdeau, Député de Berthier



Commission du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE)  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue St-Amable, bureau 2.10  
Québec, (Québec)  
G1R 6A6

Projet : Voie de contournement de la route 131 dans la municipalité de St-Félix-de-Valois

Mémoire présenté conjointement par :

Mobilier Félix Valois  
825, Chemin Joliette  
St-Félix-de-Valois, Qc.  
J0K 2M0  
450-889-5548

M. Yanick Boucher

MEUBLES / ACCESSOIRES / ÉLECTROS / MATELAS

825, chemin Joliette • St-Félix de Valois • J0K 2M0  
Tél. : (450) 889-5548 • Fax : (450) 889-8251

## **Avant-Propos**

Par le sujet cité en rubrique, nous voudrions porter à votre attention ce mémoire. Présenté conjointement par Mobilier Félix Valois situé au 825 chemin Joliette (route 131) à St-Félix-de-Valois, ainsi que par son président, M. Yanick Boucher, domicilié au 4460 rang St-Martin, à St-Félix-de-Valois. Nous vous demandons la tenue d'une audience publique dans le cadre du projet de contournement de la route 131 sur le territoire de la municipalité de St-Félix-de-Valois par le ministère des Transports du Québec.

## **Présentation et mission de l'entreprise**

Mobilier Félix Valois est un commerce de meubles au détail qui a pignon sur rue à St-Félix-de-Valois depuis 1981. De modeste établissement à ses débuts sous le nom de La Grange du Meuble, son fondateur, M. Gaby Boucher le modernisa et l'agrandit à plusieurs reprises au cours des années. Le commerce est aujourd'hui reconnu comme l'un des détaillants de meubles importants au Québec. Employant plus de 40 personnes, la majorité demeurant dans cette même localité, Mobilier Félix Valois est l'un des employeurs importants de la municipalité. C'est aussi l'un des trois plus grands payeur de taxes de cette corporation. N'oublions pas que l'entreprise et moi-même, Yanick Boucher, achetons nombre de produits à St-Félix-de-Valois (essence, restauration, épicerie, dépanneur, assurances, pneus, quincaillerie, fleurs,...) ce qui contribue en partie à la viabilité de ces commerces. Notre clientèle continue de s'agrandir suite à notre réputation de bas prix, service, variété, mais surtout à cause des gens qui utilisent la route 131. Ces derniers passent à l'avant du magasin pour aller rejoindre leur résidence secondaire davantage au nord soit, St-Jean-de-Matha ou St-Michel-des-Saints. Ces gens achètent des meubles, que ce soit pour leur chalet ou pour leur résidence principale souvent située à Montréal ou en banlieue.

## **Conséquences économiques**

Le fait de déplacer la route aura nécessairement un impact direct sur la rentabilité et la survie à long terme de mon commerce. Je prévois une diminution d'au moins 30% de l'achalandage du fait que l'accessibilité difficile à mon commerce sera complexe et engendrera une perte de visibilité très importante. (les gens ne passeront plus devant) Les clients sont souvent impulsifs dans leurs achats et certains ne prendront pas la peine de faire un détour pour venir nous visiter. De plus ils ne pourront plus nous découvrir simplement en passant en avant lors d'une balade en voiture le dimanche. Il ne faut pas oublier qu'une trentaine de commerces situés le long de la 131 verront eux aussi leur rentabilité s'effriter et plusieurs ne s'en sortiront pas et devront fermer leurs portes. Certains parlent de relocaliser leurs commerces, mais pour nous c'est impensable. Qu'elle valeur possède une bâtisse de 55 000pi<sup>2</sup> vide située le long d'une route où plus personne ne passe? De plus ma compagnie ne peut se permettre de reconstruire à neuf le long d'une voie de desserte étant donné le coût faramineux de construction. Pensez que mon père a consacré plus de 20 ans de dur labeur, de sacrifices et de ses profits afin de me léguer en 2004 cette bâtisse.

### **Sauvegarde environnementale**

D'un point de vue plus personnel, je suis très inquiet de la qualité de la nappe d'eau qui alimente ma maison et ma famille. Sachant que les zones d'eau potable sont très fragiles, pourquoi prendre le risque d'un déversement potentiel du fait de la proximité de la nappe d'eau et de la nouvelle voie? Tous les intervenants du gouvernement et les écologistes s'entendent pour dire que l'un des enjeux majeurs des prochaines années est l'eau. Je vois mal la construction d'une voie de contournement adjacente à notre réserve d'eau municipale où les risques de dommages sont élevés.

### **Réflexions et argumentaires**

Il y a certainement des moyens moins coûteux et plus efficaces pour résoudre le problème de circulation et de fluidité sur la 131. Pourquoi ne pas installer des feux de circulation synchronisés, interdire le transport lourd durant certaines périodes d'affluence, ou renforcer la présence policière?

Ayant à cœur le développement durable et la protection de ma communauté, je me questionne sur la pertinence d'un projet d'une telle ampleur. Les enjeux de ce projet de voie de contournement sont fondamentaux et méritent une réflexion approfondie et discussions car il en va de la survie et de l'avenir de nos commerces et village.

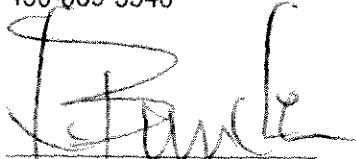
### **Impacts majeurs et non-négligeables à considérer**

- Perte de revenus
- Perte de visibilité
- Perte d'emplois
- Baisse significative de la valeur marchande des résidences et immeubles
- Diminution de la population
- La non-relève
- Diminution de produits et services dans le noyau villageois
- Fermeture décisive

J'ose espérer que vous prendrez en considération les éléments mentionnés et qu'ultérieurement nous pourrons faire valoir notre position en vue d'une pérennité à long terme.  
Espérant le tout conforme, je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes mémoires.

Signé à St-Félix-de-Valois le : 13 avril 2006

Mobilier Félix Valois  
825 chemin Joliette  
St-Félix-de-Valois  
J0K 2M0  
450-889-5548



Monsieur Yanick Boucher  
Président

Monsieur Yanick Boucher



Monsieur Yanick Boucher  
Citoyen

C.C. (3)  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
De l'Environnement et des Parcs  
M. Claude Bécharé  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec, Québec  
G1R 5V7

M. Alexandre Bourdeau  
Député de Berthier  
204-L rue Principale  
St-Jean-de-Matha, Québec  
J0K 2S0

Chambre de commerce St-Félix-de-Valois  
15, Chemin Joliette  
St-Félix-de-Valois, Qc.  
J0K 2M0

Commission du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue St-Amable, bureau 2.10  
Québec, (Québec)  
G1R 6A6

**Projet : Voie de contournement de la route 131 à St-Félix-de-Valois**

Mémoire présenté conjointement par :

MEUBL'AUBAINES  
987, Chemin Joliette  
St-Félix-de-Valois, Qc.  
J0K 2M0  
450-889-8331

&

Monsieur Jean-Luc Benny



## **Avant-propos**

Ce mémoire est présenté dans le but de faire une demande d'audience publique à la Commission du Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement, dûment mandaté à cet effet par le gouvernement du Québec aux fins de l'évaluation du projet ci-haut mentionné.

## **Présentation de l'entreprise**

Meubl'Aubaines, un commerce de détail en pleine expansion, dépend d'un grand nombre de touristes qui passent devant chez-nous pour se rendre dans les municipalités avoisinantes, soient Ste-Béatrix, St-Jean-de-Matha, Ste-Émilie-de-l'Énergie, St-Zénon, St-Michel-des-Saints etc.

Fournissant de l'emploi à plus de huit (8) familles, n'oublions pas que nous sommes également des consommateurs de plusieurs autres commerces et professionnels de la municipalité. Ainsi, nous consommons des produits et services provenant de : station-service, garage, papeterie, quincaillerie, restaurant, dépanneur, nettoyeur, notaire, comptable et autres.

## **Commentaires et réflexions**

Pourquoi, mesdames et messieurs, avec tout mon respect, décide-t-on de déménager un bout de route sur quelques kilomètres sans réparer ou aménager la route de Joliette vers St-Félix-de-Valois qui, à mon avis, est la plus dangereuse.

Pourquoi détruire une nappe d'eau potable qui alimente tout le village, et même un village voisin.

Pourquoi détruire un domaine résidentiel qui s'est construit là pour la tranquillité, le calme et la qualité de vie.

Pourquoi détruire plus de trente (30) commerces bien établis depuis plusieurs années.

Pourquoi tuer un village ?

## Argumentaires & Suggestions

Savez-vous qu'il existe déjà un projet pour améliorer la route existante avec trois(3) voies, sans perte de temps pour les passants, mais plein d'avenir pour les commerçants de St-Félix-de-Valois

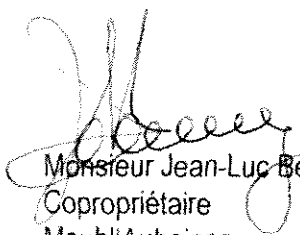
Je vous invite à prendre connaissance de ce projet, qui à mon avis, serait satisfaisant pour tout le monde incluant le touriste, le commerçant et surtout le contribuable pour qui, il en coûterait moins cher.

## Conclusion

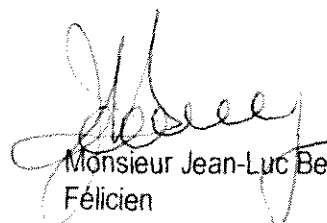
Je terminerai en mentionnant que je suis natif de St-Félix-de-Valois et que mes prédécesseurs ont eux aussi été commerçants comme moi. Mes racines sont profondes et j'ai à cœur la prospérité de ce village où j'ai vu le jour !

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce document et vous prie d'agréer l'expression des mes sentiments les meilleurs.

Signé à St-Félix-de-Valois le 13 avril 2006



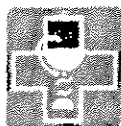
Monsieur Jean-Luc Benny  
Copropriétaire  
Meubl'Aubaines



Monsieur Jean-Luc Benny  
Félicien

c.c. :

- Cabinet du Minsitre  
Ministère du Développement durable , de l'Environnement et des Parcs
- M. Alexandre Bourdeau  
Député de Berthier



**Pharmacie  
Lise Ferron**

620, chemin Joliette  
Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0

Téléphone: (450) 889-5527

Télécopieur: (450) 889-4952

Affiliée à:



## **Mémoire présenté par la pharmacie FAMILIPRIX LISE FERRON**

620, Chemin Joliette  
Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0  
Téléphone : (450) 889-5527  
Télécopieur : (450) 889-4952

Soumis à :

***LA COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT***

*Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6*

Concernant :

**LE PROJET DE CONTOURNEMENT DE LA ROUTE 131 À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**

Délivré en date du 13 avril 2006 à Saint-Félix-de-Valois

## Avant propos

Ce mémoire est présenté par la pharmacie Familiprix Lise Ferron de Saint-Félix-de-Valois dans le but de faire une demande d'audience publique au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) dûment mandaté à cet effet par le gouvernement du Québec aux fins de l'évaluation du projet de contournement de la route 131 à Saint-Félix-de-Valois.

De plus, ce document ne peut être considéré comme le seul et unique moyen par la pharmacie Familiprix Lise Ferron d'exprimer son opinion, ses inquiétudes face à ce projet tel que présenté et de faire valoir ses droits. Il va s'en dire que ce projet ne fait pas l'unanimité et ne constitue pas un appui formel ni conditionnel au tracé déposé et aux différentes études d'impact socio-économique soit par les recommandations du Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que par le Ministère des Transports du Québec.

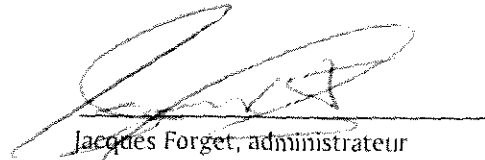
- Je veux, par la présente, exprimer une demande d'audiences publiques devant les mandataires du BAPE aux fins de l'évaluation du projet de contournement de la route 131 à Saint-Félix-de-Valois.
  
- Ayant suivi l'évolution du dossier et prenant en considération les propositions et résultats de la séance d'information sur ce projet, tenue à Saint-Félix-de-Valois le 28 mars 2006, il m'apparaît que ce projet, à sa face même, soulève plus de questions cruciales pour une population qu'il ne résout de problèmes pour cette même population. La vitalité et la cohésion d'un village en bonne santé (sociale, économique et mentale) mérite que l'on s'attarde un peu plus profondément sur les impacts négatifs d'un beau projet de route qui, sur papier, peut faire croire à la solution appropriée.
  
- Questions préoccupantes (pour ne citer que les principales) :
  - Préservation et sauvegarde des zones d'eau potable de notre village ?
  - Décongestionnement de la route 131 vers le nord ? A quel prix ?
  - Facilité d'accès au centre du village et survie des commerces ?
  - Prise en considération d'une solution alternative au projet proposé ?
  - Impact économique négatif majeur affectant des entreprises commerciales importantes, tributaires du tourisme ?
  
- A la tête d'une entreprise qui embauche plus de 30 employé (e)s, il m'apparaît indispensable pour la survie économique de notre village que la route 131, bien que devant être améliorée, traverse impérativement le village de Saint-Félix-de-Valois. On nous identifie comme étant la porte de la Matawinie, à juste titre. Or, on entre par la porte, rarement par la fenêtre. C'est précisément le sort auquel ce projet nous confine !!! Veut-on nous faire croire que notre économie peut se priver du tourisme qui passe et arrête chez nous ?
  
- Je crains donc des pertes d'emploi pour mon entreprise et une diminution de l'offre de services en santé que je m'efforce de maintenir au plus haut niveau en y ajoutant des services connexes dont toute la population peut bénéficier. Une diminution d'achalandage n'augure rien de positif pour l'avenir, vous en conviendrez.

- J'ai une haute estime de votre organisme et vous crois responsable et réfléchi. Je crois fermement que tous les impacts de ce projet n'ont pas été considérés à leur juste valeur dans la globalité de leurs effets négatifs sur notre population et que, de ce fait, la tenue d'audiences publiques s'impose. La transparence n'aura que bien meilleur goût.
- Le tout soumis respectueusement.

Signé à Saint-Félix-de-Valois, le 13 avril 2006



Lise Ferron, pharmacienne propriétaire  
620, chemin Joliette  
Saint-Félix-de-Valois (Québec) JOK 2M0  
Téléphone : (450) 889-5527  
Télécopieur : (450) 889-4952



Jacques Forget, administrateur  
620, chemin Joliette  
Saint-Félix-de-Valois (Québec), JOK 2M0  
Téléphone : (450) 889-5527  
Télécopieur : (450) 889-4952

c.c. : Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs,  
  
M. Alexandre Bourdeau, député de Berthier  
  
Chambre de Commerce de Saint-Félix-de-Valois

Mémoire présenté à :

La Commission des Audiences Publiques sur l'environnement  
(BAPE)

Sur le projet :

Voie de contournement de la route 131 à St-Félix-de-Valois

Présenté le 13 avril 2006

Par : Yves Benny

Copropriétaire des Restaurants Benny de Lanaudière

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Avant propos .....</b>	<b>page 3</b>
<b>Résumé du mémoire .....</b>	<b>page 3</b>
<b>Présentation de l'entreprise .....</b>	<b>page 4</b>
<b>Intérêt porté sur ce projet .....</b>	<b>page 4</b>
<b>Commentaire à l'égard du projet recommandé.....</b>	<b>page 5</b>
<b>Suggestions pour l'amélioration .....</b>	<b>page 6, 7</b>
<b>La conclusion.....</b>	<b>page 8</b>



---

## AVANT-PROPOS

En tant que résident de St-Félix-de-Valois depuis plus de 30 ans, j'ai vécu l'évolution de la municipalité et de son réseau routier. J'y administre un restaurant qui prospère depuis 23 ans. Mon vœu le plus cher serait de voir cette localité connaître encore de belles années de prospérité et le cas échéant, un développement florissant.

---

## RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

Notre expertise en matière commerciale et économique nous permet de douter de la pertinence d'un projet de voie de contournement aussi coûteux et qui génère aussi peu d'améliorations et de résultats.

De façon générale, lorsqu'un gestionnaire prend une décision, il doit considérer tous les aspects et les éléments pouvant être influencés par sa décision ainsi que le résultat en rapport avec les investissements effectués versus les améliorations obtenues. Nous croyons qu'il est indispensable pour le gouvernement et ses instances de se conformer à cette réalité de marché et de bien analyser le rapport entre les coûts et les résultats obtenus par le projet de la voie de contournement de St-Félix-de-Valois.

A notre avis, plusieurs modifications au tracé actuel pourraient être apportées engendrant des coûts plus raisonnables et des résultats supérieurs tant pour la sécurité et la fluidité de la circulation.

---

## PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Mon frère et moi sommes restaurateurs et copropriétaires de 4 restaurants d'envergure implantés stratégiquement dans la région de Lanaudière. Les restaurants Benny emploient plus de 160 personnes dans la région Lanaudoise seulement. En affaires depuis 1984, nous avons acquis une très grande expertise en ce qui concerne les enjeux stratégiques, économiques et financiers du développement des affaires et de notre région.

---

## INTÉRÊT PORTÉ SUR CE PROJET

Connaissant bien notre région, notre village, son évolution et ses besoins, nous sommes enclin à faire valoir notre désaccord sur le projet de la voie de contournement de St-Félix-de-Valois et nous croyons que notre opinion devrait être sérieusement considéré. Vous pourriez croire que notre témoignage reflète un conflit d'intérêt puisque nous exploitons un restaurant à St-Félix-de-Valois depuis 23 ans, mais soyez assuré que nous nous efforçons de demeurer objectifs dans nos propos et que de toute façon la baisse d'achalandage estimée dans son ensemble par l'imposition d'une voie de contournement ne représenterait qu'une légère baisse de notre chiffre d'affaire, considérant que nous sommes peu touchés par le tracé de la voie de contournement. En conséquence, ce mémoire est plus mobilisé par le bien commun et par notre préoccupation envers la survie de la municipalité de St-Félix-de-Valois que par des intérêts personnels ou professionnels.

---

## COMMENTAIRE À L'ÉGARD DU PROJET RECOMMANDÉ

Lorsque nous assistions à la présentation du projet de la voie de contournement de St-Félix-de-Valois, nous avons constaté que du point de vue routier c'est un projet complet, très détaillé et sans aucun doute préparé dans les règles de l'art. Des viaducs, des voies d'accélération, un rond point, une desserte, nous constatons que tous à été très bien pensé et que c'est sans doute une réussite du point de vue technique mais qu'en est-il du point de vue des besoins fondamentaux en matière de circulation à St-Félix-de-Valois?

Nous sommes d'avis que les vrais besoins pourraient être satisfaits par un investissement beaucoup plus judicieux des fonds publics et sans risquer de mettre en péril la prospérité voire la survie de St-Félix-de-Valois. La motivation à vouloir améliorer la circulation doit être mise au service des besoins de la région et de la localité dans son ensemble et non pas à la réalisation d'un chef-d'œuvre routier.

---

## SUGGESTIONS POUR L'AMÉLIORATION

Les besoins de la route 131 en matière de sécurité sont indéniables. Ils sont de première importance et heureusement, ils sont facilement identifiables. Chaque fois qu'une intersection se présente sur la 131, nous sommes confrontés à un risque de collision. Mais est-ce nécessaire pour autant de contourner le village ? Les intersections les plus à risque ne sont-elles pas dans les zones à haute vitesse ? En contournant le village nous n'apportons donc aucune solution à ce problème. Il vaudrait mieux s'attarder au tronçon extérieur du village et prévoir une voie d'évitement centrale à chaque carrefour pour enrayer ce risque.

Finalement, la voie de contournement du village n'apporte pas de solution concrète au niveau de la sécurité puisque seulement quelques mètres après qu'elle se soit terminée, elle croise l'intersection du rang 1<sup>er</sup> Ramsay, puis celle du 2<sup>ième</sup> Ramsay et que ces intersections représenteront toujours un haut risque de collision et ce même après avoir investi des millions dans l'évitement du village.

Les problèmes en matière de circulation à St-Félix-de-Valois sont insignifiants en comparaison à ceux rencontrés perpétuellement dans la région métropolitaine ou, plus près de chez-nous, dans la région sud de la route 125. A ces endroits on constate de graves problèmes de congestions, et des tronçons de routes en si mauvais état qu'il y a urgence d'y consacrer de l'énergie et des budgets.

Le seul projet qui nécessiterait vraiment une intervention urgente de la part du MTQ viserait à résoudre le grave problème de circulation entre Joliette et St-Félix-de-Valois. Aux heures de pointe un très grand nombre d'usagers se retrouvent pris dans des bouchons de circulation sur cette route sur exploitée. À notre grand désarroi, il semble que ce projet ne soit pas dans les priorités du MTQ et qu'il soit en deuxième rang derrière la voie de contournement.

C'est une grave erreur que de négliger ce tronçon puisque qu'il est en aval et que bien plus d'usagers souffre de cette insuffisance que du reste du parcours de la route 131. Il serait donc plus logique de circuler sur un tronçon bien aménagé à quatre voies sur cette route ce qui éviterait les dépassements dangereux et de faire une halte à St-Félix de Valois pour ensuite reprendre sa trajectoire vers le nord (pour la minorité des usagers si on compare les statistiques de circulation) que de s'engager dans un entonnoir à Joliette pour aboutir plusieurs kilomètres plus loin, sur une voie rapide qui aurait coûté sensiblement le même budget.

Les principaux attraits touristiques de notre région sont les paysages, les lacs, les montagnes, les routes et les villages. Ces derniers n'étant pas moins intéressants pour les villégiateurs, nous croyons qu'il y aurait avantage à découvrir la vie du village de St-Félix-de-Valois. De la façon dont le MTQ propose le contournement, malheureusement aucun villégiateur ne sera enclin à faire la boucle et tous ces détours pour visiter le village. Une voie d'évitement seulement pour la circulation lourde serait une solution logique cependant, ce devrait être aux véhicules lourds à faire le détour et quitter la 131 pour ensuite la reprendre plus au nord. Les utilisateurs en générale verraient la route s'alléger et devenir plus agréable à parcourir.

De plus en ce qui concerne l'avenir de la route 131, ne croyez vous pas qu'une étude beaucoup plus sérieuse, réaliste et objective devrait être réalisée avant d'engager un projet irrémédiable comme celui-ci ? Considérant que la dernière à avoir été exécutée date déjà d'une dizaine d'année ? Aussi les problèmes comme la dénatalité, l'exil massif des jeunes vers les milieux urbains et la retraite massive des "Baby Boomers" nous forcent à nous demander qui, dans le futur, va payer la facture d'un tel projet nous croyons donc que nous ne voudrions pas laisser un tel héritage à nos enfants.

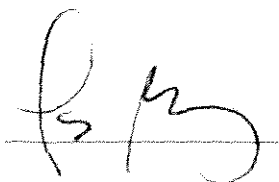
---

## LA CONCLUSION

En fait, le tracé proposé par le MTQ ne passe pas seulement à côté du village de St-Félix-de-Valois mais aussi à côté de ses vrais besoins car il ne prend pas en considération les besoins sociaux et économiques du village et de la région. Il est permis de se demander si ce projet ne tient pas compte exclusivement de la vision et des ambitions politiques de ses négociateurs.

Si un jour la route 131 devient trop lourde ou trop achalandée pour incommoder l'ensemble des usagers et l'ensemble d'une population, à ce moment là, un vrai tracé d'autoroute jusqu'à St-Michel-des-Saints s'il le faut, sera un choix objectif axé sur les besoins réels que nos enfants pourront peut-être réaliser. En attendant, il serait bien plus raisonnable d'utiliser nos ressources au maximum et de rentabiliser nos investissements et améliorer un tracé déjà existant en évitant de rayer un village de la carte.

Le Québec est une des sociétés les plus pauvres de l'Amérique du nord, c'est pourquoi il nous faut prendre des décisions qui sont en liens avec notre réalité et les enjeux économiques, financiers et sociaux de notre milieu. Si ce projet est accepté comme il est proposé, en plus d'une trentaine de million de dollars, ce projet aura coûté à notre société, l'économie, la santé et la vie d'un village prospère devenu désert.



Yves Benny  
Copropriétaire des Restaurant Benny de Lanaudière.



*Roger Rainville & Fils Inc.*

5300, RUE PRINCIPALE (ROUTE 131)  
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, (QUÉBEC) J0K 2M0  
(450) 889-4747 FAX: (450) 889-4749

Le 13 avril 2006

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Projet: voie de contournement de la route 131  
Édifice Lomer-Gouin,  
575, rue St-Amable, bur.2.10  
Québec (Québec)  
G1R 6A6

Commission du Bureau des Audiences publiques sur  
l'environnement,

Par la présente, nous demandons la tenue d'une audience  
publique dans le cadre du projet de la **voie de  
contournement de la route 131** sur le territoire de la  
municipalité de Saint-Félix-de-Valois par le Ministère  
des Transports du Québec.

Permettez-nous de nous présenter : Roger Rainville &  
Fils Inc. , nous sommes une entreprise familiale fondée  
en 1965, opérant un super marché d'alimentation sous la  
bannière IGA, employant environ 55 personnes et durant  
la saison touristique, c'est 65-70 employés.

Depuis septembre 1965, notre entreprise a procédé à 4  
agrandissements majeurs et investit des millions de  
dollars afin d'assurer la prospérité du commerce et  
créer un sentiment d'appartenance de la clientèle de la  
municipalité et des environ, afin d'aider à ce que les  
gens demeurent, vivent, travaillent et investissent  
dans notre municipalité.

Inutile d'essayer d'expliquer tous les efforts que nous  
avons fournis afin de voir à la prospérité du commerce  
et de Saint-Félix-de-Valois. C'est une entreprise en  
santé que nous aimerions léguer à nos enfants et non  
pas une entreprise en voie de disparition.

Le projet de la voie de contournement est quelque chose que nous avons beaucoup à cœur.

Nous avons assisté à la séance d'information du BAPE sur ce projet, mardi le 28 mars 2006. Nous considérons qu'il y avait un manque total d'information et aucun document sur la question hydrogéologique et qu'aucun expert en hydrogéologie n'était présent. Il nous fut impossible d'avoir des informations pertinentes et exactes sur l'impact d'un tel projet sur les zones d'eau potable desservant la municipalité.

Tous, à Saint-Félix-de-Valois, sommes conscient de la fragilité de cette zone d'eau potable vu leur emplacement. A l'heure actuelle, l'eau potable est pure et ne subit aucun traitement d'une usine de filtration.

Le développement durable et l'environnement s'avère le patrimoine le plus important que notre communauté puisse léguer à nos générations futures.

Les enjeux de ce projet sont très importants et méritent beaucoup de discussions et de réflexions puisqu'il y va de la survie et de l'avenir de notre municipalité.

Les dangers d'une propagation de contaminants, suite à un accident, sont beaucoup trop risqués et pourraient engendrer des dommages irréversibles à notre source d'eau potable qui n'est aucunement remplaçable.

La municipalité de Saint-Félix-de-Valois est le deuxième pôle économique des plus importants de la MRC de la Matawinie. La construction de cette voie de contournement engendrait des pertes économiques de très grandes importances pour la majorité des commerces de Saint-Félix-de-Valois. Des pertes qui pourraient aller jusqu'à 30% et davantage pour certains jusqu'à des fermetures pour d'autres, sans compter les pertes d'emploi engendrées par la diminution de l'activité économique.

Le plan d'**aménagement** de cette voie de contournement tel que présenté lors de la soirée d'information était plutôt un plan d'**isolement** d'une municipalité.



Suite à un tel projet, quel intérêt aurait de nouveaux commerçants à s'installer à Saint-Félix-de-Valois et quel impact aura-t-il pour inciter nos jeunes à demeurer dans notre municipalité ?

Il existe pourtant d'autres tracés qui **devraient être envisagés** car ils minimisent les impacts négatifs résultants d'une voie de contournement.

En quelques lignes, voici les impacts négatifs important découlant de la construction de cette voie de contournement :

**ENVIRONNEMENT:** La majeure partie des travaux de cette voie de contournement se fera directement sur la tête du bassin d'eau potable de la municipalité.

**ÉCONOMIE:** Baisse d'achalandage de clientèle 30% et plus.  
Pertes d'emploi.  
Fermetures de commerce.

**HUMAIN:** Isolement total de la communauté.  
Perte du sentiment d'appartenance à la MRC de la Matawinie.  
Départ de nos jeunes affectant grandement l'avenir de notre municipalité.

En espérant trouver en vous, cette personne sensible aux besoins actuels et futurs de notre communauté, veuillez agréer notre reconnaissance pour l'attention apportée à notre demande,

Bien à vous,

  
Robert Poliquin, directeur général  
pour Monsieur Mario Rainville, président

cc. Cabinet du Ministre Claude Béchard  
cc. Alexandre Bourdeau, m.a.n.  
cc. Chambre de commerce Saint-Félix-de-Valois

**Mémoire présenté par le Dépanneur St-Félix inc.**

Soumis à :

*LA COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT*

Concernant :

*LE PROJET DE CONTOURNEMENT DE LA ROUTE 131 À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS.*

Délivré en date du 13 avril 2006 à Saint-Félix-de-Valois

### **Avant-propos**

Ce mémoire est présenté par le Dépanneur St-Félix inc. Dans le but de faire une demande d'audience publique au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) dûment mandaté à cet effet par le gouvernement du Québec aux fins de l'évaluation du projet de contournement de la route 131 à St-Félix de Valois.

De plus, ce document ne peut être considéré comme le seul et unique moyen par Le Dépanneur St-Félix inc. d'exprimer son opinion, ses inquiétudes face à ce projet tel que présenté et de faire valoir ses droits. Il va s'en dire que ce projet ne fait pas l'unanimité et ne constitue pas un appui formel, ni inconditionnel, au tracé déposé et aux différentes études d'impact socio-économique soit par les recommandations du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, que par le Ministère des Transport du Québec.

Je suis citoyen et commerçant à St-Félix de Valois depuis 1996. Ma famille est propriétaire d'un dépanneur avec station service depuis 1987. Nous embauchons 12 personnes et desservons une clientèle locale, régionale (municipalités avoisinantes) et dite de passants (touristes et travailleurs).

Par la présente, je demande la tenue d'une audience publique dans le cadre du projet de contournement de la route 131 sur le territoire de la municipalité de St-Félix de Valois par le ministère des transports du Québec.

Ayant assisté à la séance d'information du BAPE mardi le 28 mars 2006, je remarque que deux points majeurs n'ont pas été abordés en profondeur et méritent de bons éclaircissements. Tout d'abord parlons économie. L'évolution économique d'une petite municipalité comme St-Félix de Valois se fait petit à petit dans un travail sans relâche. Cette économie est solide et fragile à la fois. Une route de qualité passant à l'intérieur même de la municipalité est l'essence même de cette énergie économique. Vouloir éviter complètement la municipalité avec une voie de contournement qui ne facilite pas du tout l'accès au cœur de la municipalité, mais plutôt cette dite voie, laisse entrevoir une menace très sérieuse pour notre économie. Cette très grande facilité d'accès ne peut que favoriser l'économie des commerces des villages voisins (nord de St-Félix de Valois). L'achalandage de la route 131 génère une partie de revenu non négligeable et favorise la commercialisation, donc le développement de la municipalité.

J'ai l'étrange sentiment que l'on cherche à nous évincer du développement de la Matawinie. J'y vois donc un sentiment très faible d'appartenance à la MRC Matawinie. Pourquoi alors considérer St-Félix de Valois comme l'un des quatre pôles économiques et humains (deuxième après Rawdon) et d'une façon aussi anodine vouloir l'exclure?

Le deuxième point majeur qui me fait douter de la pertinence d'un tel projet à cet endroit, c'est la présence des sources d'eau de la municipalité.

La municipalité possède des sources d'eau dites de surface, donc beaucoup plus à risque face à un accident impliquant une contamination, plus à risque avec une augmentation du débit journalier de véhicules polluants à cet endroit même. Actuellement, la municipalité de St-Félix de Valois profite d'une eau pure ne nécessitant aucun traitement par le biais d'une usine de filtration (inexistante à St-Félix). Si ce projet de contournement prévoit des membranes imperméables pour protéger nos sources d'eau en cas de déversement, c'est qu'il y a un risque appréciable et difficilement quantifiable. Sommes-nous prêt à prendre un tel risque? De plus, la municipalité de St-Félix fournit également de l'eau potable à la municipalité voisine soit Ste-Élisabeth, qui a un sérieux problème d'approvisionnement. La qualité de l'eau étant le cœur et le poumon d'une municipalité en santé, nous ne pouvons prendre le risque de perdre le nerf de la guerre pour les années futures. L'eau est la base d'une croissance économique et humaine pour une municipalité. Ce projet de contournement se fait directement sur la tête des bassins des zones d'eau potable.

Les enjeux de ce projet de contournement de la route 131 sont fondamentaux. C'est pourquoi la présente a pour but de vous faire part de mes préoccupations sur les impacts majeurs et négatifs face à la construction d'une telle route à cet endroit.

Impacts majeurs et négatifs :

- Économique :
- baisse de l'achalandage
    - diminution de 66% (selon le rapport du MTQ)
    - diminution de 30 à 50% des revenus
    - fermeture de commerces
    - diminution des offres d'emplois
    - pertes d'emplois
    - exode des travailleurs (15-45 ans)
  - baisse de croissance démographique
  - destruction d'une partie du territoire accessible à la famille
  - affaiblissement d'un pôle économique de la région
- Environnemental :
- risque plus élevé de la contamination de la nappe d'eau potable
  - destruction de la forêt
- Social :
- isolement de la communauté
  - aucun support ou garantie de projet pour atténuer les impacts négatifs dans les centre de la municipalité

Il est à noter que la population de toutes les municipalités au nord de St-Félix sur la route 131 ont connu depuis 1998 soit une stabilisation, soit une diminution. Il est donc erroné d'appliquer le pourcentage d'augmentation du débit routier sur le tronçon de la 131 à St-Félix. Il est certain que nous avons besoin d'améliorer la route actuelle afin de la rendre plus sécuritaire et faciliter son flux de véhicules quotidiens. Étant donné l'exode de la population en région vers les grands centres, et la faible augmentation du nombre de véhicules prévue pour les 20 prochaines années, travaillons à un projet sur la route actuelle. Protégeons l'avenir de la municipalité soit son économie et ses sources d'eau.

Signé à St-Félix de Valois, le 13 avril 2006

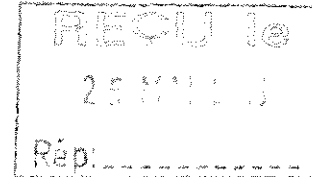


Alain Sureau, propriétaire

Saint-Félix-de-Valois, vendredi le 14 avril 2006

Monsieur Claude Bécharde  
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

**Demande d'audience publique**



Monsieur Bécharde,

Ayant assisté à la soirée d'information publique tenue le 28 mars dernier à St-Félix-de-Valois concernant la voie de contournement pour la 131, j'ai d'importantes craintes concernant l'approvisionnement en eau potable de la municipalité.

J'ai peine à comprendre comment aucune solution au problème de circulation n'entraînant pas une menace pour les sources d'eau potable n'ait pu être trouvée. Personne n'est en opposition avec le développement du nord, ni avec la résolution du problème de circulation dans le village, mais il est inquiétant de voir que le projet passe directement au-dessus des sources d'eau de la municipalité. Ce seul et unique enjeu justifie amplement, à mon avis, la tenue d'une audience publique du BAPE sur le sujet.

Je vis personnellement à l'extérieur du village et de la zone visée, mais vous comprendrez que je sois inquiet quand même pour l'approvisionnement en eau. Les écoles fréquentées par mes enfants utilisent cette eau et un problème en approvisionnement en eau pourrait quand même se refléter sur mon compte de taxes municipales. De plus, dans une perspective environnementale, la valeur de plus en plus inestimable d'une bonne source d'eau n'est plus à prouver. J'ai beaucoup de mal à comprendre qu'on veuille tout de même la risquer.

Espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie d'agréer mes salutations.

  
Yves Perron

